

# FRANCE

## Places Stanislas, de la Carrière et d'Alliance à Nancy

### Brève description

Nancy, résidence temporaire d'un roi sans royaume devenu duc de Lorraine, Stanislas Leszczyński, est paradoxalement l'exemple le plus ancien et le plus typique d'une capitale moderne où un monarque éclairé se montre soucieux d'utilité publique. Réalisé de 1752 à 1756 par une équipe brillante sous la direction de l'architecte Héré, le projet, d'une grande cohérence, s'est concrétisé dans une parfaite réussite monumentale qui allie la recherche du prestige et de l'exaltation du souverain au souci de la fonctionnalité.

### 1. Introduction

Année d'inscription **1983**

#### Agence responsable de la gestion du site

- Adresse postale : Ville de Nancy, Hôtel de Ville, 1 place Stanislas 54035 Nancy
- e-mail :
- site web : [mairie-nancy.fr](http://mairie-nancy.fr)

### 2. Déclaration de valeur

Critères de l'inscription initiale **C (i) (iv)**  
L'Etat partie propose d'ajouter le critère C (ii)

#### Justification fournie par l'Etat partie

Comme bien culturel, cet ensemble de places répond la aux critères (i), (ii), (iii).

(i). Les places de Nancy constituent un des chefs d'œuvre de l'urbanisme du XVIII<sup>e</sup> siècle puisque dans un même ensemble sont réunies la vieille ville et la ville neuve sans pour autant supprimer le rempart qui les séparait.

(ii). Elle a exercé une influence considérable non seulement parce qu'elle concrétise un programme d'urbanisme mais aussi parce qu'elle est une réalisation sociale car tous les édifices sont destinés au bien public : administration, justice, instruction, culture. C'est la plus ancienne ville d'Europe à avoir été dotée à cette époque d'autant d'édifices d'utilité publique : hôtel de ville, hôtel de justice, hôtel consulaire, hôtel des fermes, palais de l'intendance, collège de médecine, et jardin botanique, bibliothèque et académie théâtre, jardin

public et cafés, restaurants et salles de billards. En outre, elle est une des premières places ouvertes et l'on ne saurait dire si les projets de la place de la Concorde l'ont inspirée ou si elle a eu une influence prépondérante sur cette dernière.

(iii). Elle est unique non seulement par son architecture triomphale qui semble née uniquement pour l'exaltation d'un souverain et la beauté d'une ville mais aussi par le sentiment d'unité que donne cette longue perspective de 500 mètres tout en faisant passer le promeneur dans une succession d'espaces individualisés restant à l'échelle humaine.

Répondant donc aux critères (i), (ii) et (iii) ainsi qu'au critère d'authenticité quant à la conception, aux matériaux à sa situation, ces places de Nancy peuvent prétendre à une inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

#### Justification fournie par l'organisation consultative

L'ensemble de Nancy peut être recommandé pour l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial au titre des critères (i) et (iv).

(i). Représenter une réalisation artistique unique, un chef-d'œuvre de l'esprit créateur de l'homme.

(iv). Offrir un exemple éminent d'un type de structure, illustrant une situation historique significative.

#### Décision du Comité

Le Comité n'a fait aucune observation.

- Une proposition de texte a été faite par l'Etat partie

#### Limites et zone tampon

- Statut des limites du site : adéquat
- Zone tampon : aucune zone tampon n'a été définie
- L'Etat partie suggère que le « Secteur sauvegardé », approuvé en 1996, devienne la zone tampon

#### Déclaration d'authenticité/intégrité

- Les valeurs du site du patrimoine mondial ont été maintenues

### 3. Protection

- **Dispositions législatives et administratives**  
Code du patrimoine (protection au titre des Monuments Historiques) ; Code de l'urbanisme (Secteur sauvegardé)

- Les mesures de protection sont jugées très efficaces

#### 4. Gestion

##### Utilisation du site/bien

- Attraction pour les visiteurs ; centre urbain

##### Régime de gestion/administratif

- Comité directeur institué en 1995
- La Ville est de facto gestionnaire du site
- Gestion par l'Etat partie ; gestion dans le cadre d'une législation de protection ; gestion par accord contractuel entre l'Etat partie et un tiers
- Les pouvoirs publics engagés dans la gestion du site sont de niveau : national, régional et local
- Le système de gestion en vigueur est suffisamment efficace

##### Mesures proposées :

- Renforcer le contrôle et la gestion des Place Stanislas, Place de la Carrière et Place d'Alliance

#### 5. Plan de gestion

- Un plan de gestion a été mis en œuvre
- Début de la mise en œuvre : 10/1990 Approuvé : 07/1996. En cours de révision
- Titre : Plan de sauvegarde et de mise en valeur
- Adéquat
- La supervision de la mise en œuvre du plan de gestion plan et le contrôle de son efficacité incombent à : Communauté urbaine du Grand Nancy ; ministère de la Culture et de la Communication : direction régionale des Affaires culturelles de Lorraine pour les monuments historiques ; service départemental de l'Architecture et du Patrimoine

#### 6. Ressources financières

##### Situation financière

- Budget de l'Etat (ministère de la Culture), Collectivités territoriales (Région Lorraine, Département de Meurthe-et-Moselle), Communauté urbaine du Grand Nancy, ville de Nancy, sponsors privés. Ville de Nancy et financement régional. Récentes interventions de restauration : ville de Nancy, budget national (10%), fonds régional (28%) et Département (10%)
- Aucun financement obtenu grâce au statut de patrimoine mondial
- Insuffisant

#### 7. Effectifs

- Nombre d'employés : non communiqué

Possibilité d'utilisation de personnel professionnel qualifié dans les disciplines suivantes :

- Très bonne : gestion des visiteurs, conservation
- Bonne : gestion, promotion, éducation ;
- Moyenne : interprétation
- Les ressources humaines sont adéquates

#### 8. Sources de compétences spécialisées et de formation en techniques de conservation et de gestion

- Institutions scientifiques et institutions nationales (ministères) ; institutions régionales et locales
- Services de conservation des musées
- Aucune formation sur la gestion du site

#### 9. Gestion des visiteurs

- Statistiques visiteurs : 123 574 (Office du Tourisme, 2004)
- Installations disponibles : centre d'accueil des visiteurs, signalisation
- Besoins : non précisé
- Plan de gestion du tourisme / des visiteurs pour le site

#### 10. Etudes scientifiques

- Études relatives à la valeur du site ; exercices de suivi ; inventaires archéologiques ; gestion des visiteurs ; études sur les transports
- Études utilisées pour la gestion du site et pour les travaux de restauration
- Études historiques et archéologiques avant les interventions de restauration ; projet technique et architectural

#### 11. Education, information et renforcement de la sensibilisation

- La présence de l'emblème du Patrimoine mondial sur la signalétique est suffisante
- Logo de la Convention du patrimoine mondial utilisé sur certaines publications
- Bonne sensibilisation au patrimoine mondial parmi les visiteurs, collectivités locales, entreprises, autorités locales
- Une stratégie éducative a été mise en place pour le site
- Nuit du patrimoine ; spectacles son et lumière

- Il existe un site web pour la Ville mais pas pour le site
- Participation locale dans toutes les décisions concernant le site

### **12. Facteurs affectant le bien (Etat de conservation)**

#### **Rapports de suivi réactif**

- Sans objet

#### **Interventions de conservation**

- Principales interventions de restauration entreprises sur la Place Stanislas pour son 250<sup>ème</sup> anniversaire (2005)
- Travaux : éclairage ; fermeture de la Place à la circulation ; restauration des façades des édifices donnant sur la Place et dans les rues adjacentes
- Etat actuel de conservation : très bon

#### **Menaces et risques pour le site**

- Contraintes liées à l'environnement
- Mesures d'urgence prises : non précisé

### **13. Suivi**

- Programme officiel de suivi
- Inventaire de la conservation des monuments mis à jour tous les deux ans

### **14. Conclusions et mesures recommandées**

- Principaux avantages du statut de patrimoine mondial : conservation, attraction touristique, image générale de la ville

#### **Actions futures :**

- Mise en place d'un règlement spécifique aux trois Places pour affiner le suivi dans tous ses aspects et meilleure coordination de la gestion du site entre les services responsables (aucun calendrier de mise en œuvre précisé)